

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE MOUDÉYRES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025
DCM 2025 / 036**

Nombre de membres

Date de convocation : 08 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze du mois de décembre à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents : CELLE Éric CHANAL Fabrice DESCAMPS Véronique
GENTES Laurent GRAIL Jérôme PERBET Yoann

Absent(s) excusé(s):

Absents : DALENS Gérard, GIROUD Florence, ROUSSET Cédric

Secrétaire de séance : GRAIL Jérôme

VENTE DE L'ECOLE

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que les dépenses indispensables pour rénover l'ancienne école du village sise 8 Impasse des Jardins à Moudeyres (parcelle AD 74) seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard,

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Vu la délibération en date du 03/05/1998 prononçant la désaffection de ce bien,

Vu la délibération en date du 15/12/2025 déclassant ce bien pour le faire entrer dans le domaine privé de la commune

Considérant que l'immeuble sis 8 Impasse des Jardins à Moudeyres appartient au domaine privé communal

Considérant les rapports des diagnostics techniques immobiliers (constat amiante, installation électrique, diagnostic énergétique) en date du 29/08/2023,

Considérant les prix actuels du marché de l'immobilier sur la commune de Moudeyres évalués par les agents immobiliers,

Considérant l'évaluation des travaux importants à prévoir pour la rénovation de cet immeuble,

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de l'aliénation de l'immeuble sis 8 Impasse des Jardins (parcelle AD74), constitué d'une maison d'habitation sur deux niveaux d'une surface habitable de 122 m² sur un terrain de 220 m² ;
- **Valide** le prix de la cession de 137 000 € dont 5 250 € de mobilier ;
- **Dit** que les frais et taxes afférents à la vente seront à la charge de l'acquéreur ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme



AR Prefecture

043-214301442-20251215-2025_036-DE
Reçu le 17/12/2025